



Principales

Gamme	Linergy
Nom du produit	Linergy DS
Type de produit ou équipement	Répartiteur

Complémentaires

Support de montage	Rail DIN
Compatibilité de gamme	Prisma G Prisma P Prisma PH Prisma Pack Spacial Kaedra Pragma TeSys ComPacT
Accessoires associés	Enveloppes Spacial
Description des pôles	4P
Départs du bornier répartiteur	4 x 12 trous
[Ue] tension assignée d'emploi	230 V CA Ph/N 440 V CA Ph/Ph
[Ui] tension assignée d'isolement	500 V CA
[Uimp] tension assignée de tenue aux chocs	8 kV
[Ie] courant assigné d'emploi	125 A à 40 °C
[Icw] courant assigné de courte durée admissible	4,2 kA pour 1s
[Ipk] courant assigné de crête admissible	26 kA
Mode de raccordement	Distribution : borne à vis 4 câble(s) 1,5...16 mm ² rigide Distribution : borne à vis 4 câble(s) 1,5...10 mm ² souple avec extrémité de câble Alimentation : borne à vis 1 câble(s) 10...35 mm ² rigide Alimentation : borne à vis 1 câble(s) 4...25 mm ² souple avec extrémité de câble Distribution : borne à vis 7 câble(s) 2,5...25 mm ² rigide Distribution : borne à vis 7 câble(s) 1,5...16 mm ² souple avec extrémité de câble
Couple de serrage	2 N.M distribution: 7,5 mm plat tournevis 2 N.M distribution: 7,5 mm PZ2 tournevis 2,5 N.M alimentation: 9 mm plat tournevis 2,5 N.M alimentation: 9 mm PZ2 tournevis 2 N.M distribution: 6,5 mm plat tournevis 2 N.m distribution: 6,5 mm PZ2 tournevis
Pas de 9 mm	14
Hauteur	100 mm
Largeur	126 mm
Profondeur	50,5 mm
Poids du produit	0,386 kg
Couleur	Blanc (RAL 9003)

Environnement

Degré de pollution	3
Catégorie de surtension	III
Tenue diélectrique	2500 V
Normes	EN/CEI 61439-1 EN/CEI 60947-7-1
Température ambiante de fonctionnement	-25...55 °C

Durabilité de l'offre

Régulation REACh	 Déclaration REACh
Directive RoHS UE	Conforme  Déclaration RoHS UE
Sans métaux lourds toxiques	Oui
Sans mercure	Oui
Régulation RoHS Chine	 Déclaration RoHS Pour La Chine
Information sur les exemptions RoHS	 Oui
DEEE	Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.